



SYNDICAT NATIONAL des PROFESSIONNELS  
ESCALADE & CANYON

# CHARTRE DU REPRESENTANT LOCAL

- RESEAUX LOCAUX SNAPEC 2018 -

L'objectif est de développer les réseaux locaux du Snapec pour améliorer la communication entre les professionnels et de mieux s'organiser pour travailler en harmonie avec les institutions, les propriétaires et les touristes.

## Conditions pour être représentant.e local.e :

- être adhérent.e au Snapec pendant l'année en cours
- être motivé.e et investi.e localement dans l'activité, dans une dynamique collective, et désireux.euse de devenir acteur dans son territoire
- adhérer et être le.a porte-parole de la voie syndicale, ainsi que respecter la «charte» du représentant.e local.e

## Missions :

- communiquer régulièrement avec les pros, créer une dynamique d'échange pour travailler en harmonie dans la recherche de solutions aux problématiques locales (accès aux sites, entretien, gestion durable des sites de pratique,...)
- aider à créer une liste de diffusion locale, ou intégrer une existante, pour encourager la circulation des informations en temps réel (réglementation, conditions, actualités,...)
- représenter le syndicat lors de réunions et actions locales, puis faire un retour par écrit au CD, faire le lien entre le syndicat national et les adhérents
- être au fait et se tenir informé de l'actualité professionnelle et syndicale (bulletins syndicaux, échanges réguliers avec le.a référent.e des réseaux locaux,...)
- commencer à recenser les sites naturels d'escalade, via ferrata et canyon de la région dans lesquels les pros interviennent